



Assemblée générale

Distr. limitée
28 février 2017
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

21 février-1^{er} mars 2017

Projet de rapport

Rapporteur : M. Isaías Medina (République bolivarienne du Venezuela)

Additif

III. Règlement pacifique des différends

B. Proposition présentée au nom du Mouvement des pays non alignés, intitulée « Le règlement pacifique des différends et son incidence sur le maintien de la paix »

13. À sa 286^e séance, le 1^{er} mars 2017, le Comité spécial a recommandé que l'Assemblée générale intègre le paragraphe ci-après dans la résolution annuelle sur le rapport du Comité spécial qu'elle doit adopter à sa soixante-douzième session :

Décide d'organiser chaque année un débat thématique au sein du Comité spécial, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Règlement pacifique des différends », afin d'examiner les moyens de régler les différends conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, en particulier les moyens énoncés à l'Article 33 de celle-ci, et en accord avec la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux¹, et à cet égard :

a) Invite les États Membres à axer leurs observations, durant le débat thématique qui se tiendra à la prochaine session du Comité spécial (à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale), sur le sous-thème intitulé « Échange d'informations sur les pratiques des États concernant le recours aux négociations et aux enquêtes », tout en veillant à ce que les autres voies de règlement des différends soient examinées lors des sessions ultérieures du Comité spécial;

¹ Résolution 37/10, annexe.



- b) Invite également les États Membres à faire leurs observations sur les sous-thèmes des débats annuels dans leurs déclarations générales afin que le texte de ces déclarations soit publié sur le site Web du Comité spécial;
 - c) Demande au Comité spécial d'inclure dans ses rapports annuels un résumé des sous-thèmes des débats annuels en vue d'un examen plus approfondi.
-